



Commune
de
FAA'A

LISTE DES DELIBERATIONS

Dans sa séance du mardi 12 février 2026, le Conseil municipal a examiné les délibérations suivantes :

N°	Objet	
01/2026	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 du budget principal	Approuvée
02/2026	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 du budget annexe Eau	Approuvée
03/2026	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 du budget annexe Déchets	Approuvée
04/2026	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement	Approuvée
05/2026	Adoptant le Budget principal de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2026	Approuvée
06/2026	Adoptant le Budget Annexe Eau de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2026	Approuvée
07/2026	Adoptant le Budget Annexe Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2026	Approuvée
08/2026	Adoptant le Budget Annexe Assainissement de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2026	Approuvée
09/2026	Autorisant la vente par adjudication de 51 véhicules et engins communaux	Approuvée
10/2026	Autorisant le Maire à signer la convention d'autorisation d'évacuation de déchets verts par la Commune de Paea sur la décharge contrôlée de Mumuvai	Approuvée
11/2026	Acceptant l'acquisition par exercice du droit de préemption de la parcelle n°752 de la section M sise à Auae	Approuvée
	Acceptant l'acquisition par exercice du droit de préemption de la parcelle n°609 de la section C sise à Heiri	Reportée
12/2026	Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Renforcement de la capacité de production du réseau AEP de Pamatai »	Approuvée
13/2026	Portant modification de la délibération n°59/2024 modifiant les délibérations n°04/2024, n°67/2023 et n°68/2023 relatives au nouveau régime indemnitaire	Approuvée

Vu pour être affiché le **13 FEV. 2026** conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française. Ces délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la Direction Générale des Services pendant les horaires d'ouverture du service (du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30).

Fait à FAA'A, le

13 FEV. 2026

Le Maire,


Oscar TEMARU

